

COMPTE RENDU de la visite de L' E . P . M de Lavour (Tarn) Etablissement Pénitentiaire pour Mineurs MARDI 10 OCTOBRE 2023



Ce mardi 10 octobre, les assesseurs des TPE de Béziers et de Montpellier sont accueillis par Monsieur Baron, directeur de l'EPM de Lavour. Notre visite s'est déroulée en deux temps : d'abord, un échange avec les personnels de direction (Directeur-Directrice adjointe-Directrice du service des éducateurs rattachés à l'EPM), puis la visite complète de l'établissement (Unités de vie-bibliothèque-salles de sport-restauration-ateliers-espaces extérieurs).



Architecture

Parmi les 6 EPM ouverts en France en 2007, l'EPM de Lavour dépend du tribunal de la ville de Castres qui est le plus proche géographiquement, mais aussi de 5 Cours d'Appel qui s'étendent de Nîmes à Bordeaux.

Il est constitué de :

- un Directeur
- un ou une Directeur(trice) adjoint(e)
- un ou une Directeur(trice) du service éducatif (40 éducateurs)
- quatre à cinq enseignants de l'Education Nationale à temps plein

Organisation

La capacité d'accueil est de 58 places dont 4 sont réservées pour les filles. En ce moment, l'EPM accueille 44 garçons et 3 filles.

Sur le plan des infrastructures, l'établissement offre :

- Une zone d'hébergement constituée de sept unités de vie dont une réservée à l'accueil des arrivants, une conçue pour recevoir des filles, et cinq autres bâtiments pour les garçons,
- Un pôle socio-éducatif constitué à l'étage d'un secteur scolaire offrant six salles de cours, une salle d'arts plastiques, un studio de création, une cyberbase. Au rez-de-chaussée, le bâtiment accueille une salle polyvalente de projection et de spectacle ainsi qu'une médiathèque, une seconde cyberbase et une salle polyculturelle,
- Un secteur de formation technique complète les équipements avec deux ateliers axés sur les métiers de la restauration et du bâtiment,
- Un plateau sportif complet avec un gymnase doté d'une salle omnisports et d'une salle de musculation ainsi qu'un terrain synthétique extérieur, dans la partie centrale de l'EPM où l'activité rugby est pratiquée,
- Un pôle médical disposant de locaux de soins tant somatiques que psychiatriques,
- Une zone de visite familiale avec des parloirs paysagers et des locaux favorisant l'accueil des familles,
- Enfin une zone administrative avec au rez-de-chaussée des locaux dédiés aux fonctions externalisées de restauration, hôtellerie et maintenance,
- Une « maison des parents » extérieure à l'enceinte et construite postérieurement à l'ouverture de l'EPM est destinée à l'accueil des familles les jours de parloirs.



Fonctionnement

La journée de détention s'étend de 7h30 à 20h00.

Chaque unité de vie accueille simultanément 10 mineurs au maximum, pris en charge par le binôme éducateur-surveillant. La prise en charge de jeunes en unités de vie se construit dans une double approche qui permet l'apprentissage de relations sociales mais également l'élaboration et le suivi individuel en détention. Chaque binôme a vocation à nouer une relation éducative avec les mineurs de son unité de vie. Ce binôme coordonne et anime le déroulement de la journée de détention et régule la vie au sein des unités. Il mobilise chaque mineur notamment sur le respect des horaires, son hygiène personnelle et la propreté de sa cellule, son comportement à l'égard des personnes (personnels et codétenus). En binôme, les personnels de surveillance et les éducateurs participent aux temps collectifs : levers, petits déjeuners, déjeuners, dîners, phases de détente et activités non dirigées, couchers.

Le service PJJ

- 36 éducateurs se répartissent sur 7 nuits en binôme
- 1 éducatrice parmi les 36 est chargée du suivi culturel et associatif (thèmes exploités : addiction/drogues-prostitution-sport-violence-harcèlement...)
- 2 professeurs de l'enseignement technique interviennent en cuisine.
- 1 psychologue
- 2 adjoints administratifs



Le pôle Santé

- 1 médecin à plein temps
- 1 infirmière à plein temps
- 1 kinésithérapeute (à la demande)
- 1 psychiatre (à la demande)
- 1 dentiste (à la demande)

Relation avec la famille et l'extérieur

Des parloirs sont organisés un jour par semaine (mercredis après-midi). Chaque cellule est équipée d'un téléphone mais les portables sont interdits. Les mineurs peuvent utiliser un ordinateur pour le suivi scolaire et dans l'unité dite « en responsabilité » des consoles de jeux.

Les avocats peuvent aussi utiliser le parloir suivant les circonstances.

Remarques

Depuis la mise en place du nouveau code de la justice des mineurs (C J P M), 62 % des écroués sont suivis par les éducateurs de la PJJ avec un « turn-over » plus important entre les entrées et sorties. Aussi, les éducateurs qui suivaient des jeunes en milieu ouvert peuvent, au sein même de l'EPM, poursuivre l'accompagnement du jeune.

Didier MESTEJANOT, délégué FNAPTE Montpellier-Béziers

